

AVIS DE CONVOCATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL 22 MARS 2016 À 18 HEURES

Avis vous est donné par le soussigné qu'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, convoquée par M. Denis Lapointe, maire, aura lieu à la salle des délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, le mardi 22 mars 2016, à 18 heures, afin que les points suivants soient pris en considération :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

3. POINTS À L'ORDRE DU JOUR

- 3.1** Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 103, rue Lefebvre afin d'autoriser l'implantation du bâtiment principal existant et réponse à cette demande
- 3.2** Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 230, boulevard Mgr-Langlois afin d'autoriser l'installation d'une enseigne électronique sur l'enseigne existante sur poteaux et réponse à cette demande
- 3.3** Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 1254, boulevard Gérard-Cadieux afin d'autoriser la reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée en droit acquis et réponse à cette demande
- 3.4** Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du futur 487, boulevard Pie-XII afin d'autoriser la création d'un nouveau lot issu de la fusion des lots 5 164 584 et 4 862 683 et d'une partie du lot 5 645 065 et réponse à cette demande
- 3.5** Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du futur 491, rue des Poètes afin d'autoriser la construction d'un bâtiment principal et réponse à cette demande
- 3.6** Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure pour le lot 4 516 355 sis rue Bonin afin d'autoriser l'aménagement d'un stationnement avec une allée de circulation double-sens et réponse à cette demande
- 3.7** Réponse à la demande pour autoriser le remplacement de fenêtres et l'ajout de persiennes de ventilation au bâtiment situé au 17, rue Gault en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 3.8** Réponse à la demande pour autoriser l'agrandissement d'une habitation de structure jumelée située au 577, rue Besner en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Salaberry-de-Valleyfield ce 17 mars 2016



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier